

Mairie de GRAMAT
46500 (LOT)



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 24 MARS 2017 A 20H30**

Président de séance : Mme Maria de Fatima RUAUD

Étaient présents (17): Mmes et MM. SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, MAIGNE Solange, GROUGEARD Michel, LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise, THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, VIERSOU Christophe, DAGNAUD Pascal, PUECH Roland, POIRRIER Michelle.

Absents représentés (6) : Mmes et MM. GARBE Daniel (représenté par procuration par GROUGEARD Michel), BOUQUET Michèle (représentée par procuration par MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît), LABROUE Delphine (représentée par procuration par MAIGNE Solange), ALIBERT Sylvie (représentée par procuration par GARRIGUES Françoise), DUPARCQ Elisabeth (représentée par procuration par SYLVESTRE Michel), JOUBERT Michel (représenté par procuration par VIERSOU Christophe).

Absents excusés (4) : Mmes et MM. COUSTOU Jean-Claude, HARDOUIN Michel, ELIAS Marie-José, PARRA Angel.

Secrétaire de Séance : Mme CHAVET-JABOT Nelly.

A l'initiative de M. SYLVESTRE, une minute de silence est respectée en mémoire de Mme Marie-Claude MALAVAL.

Approbation du PV du Conseil Municipal réuni le 25 janvier 2017

FINANCES LOCALES

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DES BUDGETS ANNEXES
ET DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

01. OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT - 2016

Vu, l'avis favorable de la commission des finances,
Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

1. **APPROUVE** le Compte administratif lequel peut se résumer ainsi

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		392 881 € 59		96 851 € 24
Opérations de l'exercice	432 075 € 31	372 272 € 85	477 447 € 16	475 711 € 76
Totaux	432 075 € 31	765 154 € 44	477 447 € 16	572 563 € 00
Résultat de clôture par section		333 079 € 13		95 115 € 84

Capacité de financement d'investissement	95 115 € 84
Restes à réaliser en dépenses	- 237 194 € 87
Restes à réaliser en recettes	53 763 € 00
Besoin de financement	88 316 € 03
Rappel excédent de fonctionnement	333 079 € 13
Résultat de clôture avec RAR	244 763 € 10

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

RESTES A REALISER - DEPENSES			
	21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 035.20 €
9008	2031	SDAEP	60 386.28 €
9011	2315	Réseau AEP Place de la Balmelle	45 280.97 €
9012	2315	Captage des Courtilles	51 128.82 €
9017	2031	Schéma d'assainissement	78 363.60 €
		Total	237 194.87 €

RESTES A REALISER – RECETTES		
Compte	Libellé de l'opération	Montant
1316	SDAEP – Agence de l'Eau	53 763 € 00
	TOTAUX	53 763 € 00

3. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. ROCH s'absente à 20h35 avant le vote de l'affaire.

M. SYLVESTRE se retire avant le vote de l'affaire.

Vote :

18 Pour : Mmes et MM. RUAUD Maria de Fatima, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (BOUQUET Michèle), ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal.

2 Abstentions : Mme et M. PUECH Roland, POIRRIER Michelle.

02. OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA -2016

Vu, l'avis favorable de la commission des finances,

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

1. **APPROUVE** le Compte administratif lequel peut se résumer ainsi

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	20 544 € 63		35 108 € 28	
Opérations de l'exercice	161 395 € 26	185 076 € 45	36 456 € 78	31 292 € 47
Totaux	181 939 € 89	185 076 € 45	71 565 € 06	31 292 € 47
Résultat de clôture par section		3 136 € 56	40 272 € 59	

2. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. SYLVESTRE se retire avant le vote de l'affaire.

Vote :

18 Pour : Mmes et MM. RUAUD Maria de Fatima, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (BOUQUET Michèle), ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal.

2 Abstentions : Mme et M. PUECH Roland, POIRRIER Michelle.

03. OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT -2016

Vu, l'avis favorable de la commission des finances,

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

1. **APPROUVE** le compte administratif lequel peut se résumer ainsi

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0 € 00		13 001 € 24	
Opérations de l'exercice	0 € 00	0 € 00	0 € 00	0 € 00
Totaux	0 € 00	0 € 00	13 001 € 24	0 € 00
Résultat de clôture par section	0 € 00		13 001 € 24	

2. **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. SYLVESTRE se retire avant le vote de l'affaire.

Vote :

18 Pour : Mmes et MM. RUAUD Maria de Fatima, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (BOUQUET Michèle), ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal.

2 Abstentions : Mme et M. PUECH Roland, POIRRIER Michelle.

04. OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE DE GRAMAT - 2016

Vu, l'avis favorable de la commission des finances,

Après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le Compte Administratif du budget principal de la commune 2016 lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		277 322 € 24	245 949 € 05	
Opérations de l'exercice	3 907 603 € 25	4 590 321 € 40	2 958 399 € 26	2 963 188 € 97
Totaux	3 907 603 € 25	4 867 643 € 64	3 204 348 € 31	2 963 188 € 97
Résultat de clôture par section		960 040 € 39	241 159 € 34	

Besoin de financement d'Investissement	- 241 159 € 34
Restes à réaliser en dépenses d'Investissement	- 633 572 € 03
Restes à réaliser en recettes d'Investissement	62 155 € 00
Besoin de financement	- 812 576 € 37
Rappel excédent de fonctionnement	960 040 € 39
Résultat de clôture avec RAR	147 464 € 02

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser suivants

<i>RESTES A REALISER – DEPENSES</i>		
Opérations	Libellé de l'opération	Montant
204181	Dissimulation Route Couzou	2 430 € 26
204181	Etude Dissimulation Réseaux Balmelle-Orange	2 020 € 62
9169	Baie vitrée – Ségalières	946 € 66
9010	Porte – Primaire CB	1 392 € 00
9011	Kinball - Périscolaire	233 € 64
9012	Travaux – Extension Brouqui	461 116 € 64
9015	Matériel cantine	2 189 € 00
9018	Matériel Ateliers communaux	20 281 € 70
9115	Espaces verts	206 € 13
9137	Aménagement allée et travaux cimetières	27 552 € 00
9138	Signalisation	125 € 71
9145	Frais d'étude – Aménagement urbain	17 696 € 97
9145	Travaux – Aménagement urbain	43 896 € 16
9145	Arbustes – Aménagement urbain	696 € 40
9155	Frais d'étude - Aménagement lumière	1 069 € 28
9155	Travaux - Aménagement lumière	49 800 € 07
9157	Meubles Médiathèque	1 348 € 79
9176	Hôtel de ville	570 € 00
TOTAUX		633 572 € 03

<i>RESTES A REALISER – RECETTES</i>		
Opérations	Libellé de l'opération	Montant
1331	DETR - Aménagement urbain	32 155 € 00
1312	Subvention CR - Aménagement urbain	30 000 € 00
TOTAUX		62 155 € 00

- **ARRETE** les résultats définitifs.

M. SYLVESTRE se retire avant le vote de l'affaire.

Vote :

18 Pour : Mmes et MM. RUAUD Maria de Fatima, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (BOUQUET Michèle), ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal.

2 Abstentions : Mme et M. PUECH Roland, POIRRIER Michelle.

**COMPTES DE GESTION 2016 DES BUDGETS ANNEXES
ET DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

05. OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT - 2016

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve concernant les écritures afférentes à cet exercice.

M. ROCH rejoint à l'assemblée avant le vote de l'affaire.

Vote :

21 Pour : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (BOUQUET Michèle), ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal.

2 Abstentions : Mme et M. PUECH Roland, POIRRIER Michelle.

06. OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA - 2016

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve concernant les écritures afférentes à cet exercice.

Vote :

21 Pour : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (BOUQUET Michèle), ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal.

2 Abstentions : Mme et M. PUECH Roland, POIRRIER Michelle.

07. OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT - 2016

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve concernant les écritures afférentes à cet exercice.

Vote :

21 Pour : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (BOUQUET Michèle), ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal.

2 Abstentions : Mme et M. PUECH Roland, POIRRIER Michelle.

08. OBJET : COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le Compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve concernant les écritures afférentes à cet exercice.

Vote :

21 Pour : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (BOUQUET Michèle), ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal.

2 Abstentions : Mme et M. PUECH Roland, POIRRIER Michelle.

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

09. OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget principal,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants présentés ci-dessous,

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	4 590 321 € 40
Dépenses de fonctionnement	3 907 603 € 25
Résultat de l'exercice 2016	682 718 € 15
Résultat reporté 2015	277 322 € 24
Résultat cumulé 2016	960 040 € 39

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement	2 963 188 € 97
Dépenses d'investissement	2 958 399 € 26
Résultat de l'exercice 2016	4 789 € 71
Résultat reporté 2015	- 245 949 € 05
Résultat cumulé 2016	- 241 159 € 34
Restes à réaliser :	
RAR en recettes d'investissement	62 155 € 00
RAR en dépenses d'investissement	633 572 € 03
Solde des RAR	- 571 417 € 03
Besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	812 576 € 37

Affectation du résultat 2016 :

Vu, l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré,

- **AFFECTE** le résultat cumulé de la section de fonctionnement (soit **960 040 € 39**) comme suit :

Couverture obligatoire du besoin de financement	812 576 € 37
Montant total à inscrire au compte 1068	812 576 € 37
Résultat de fonctionnement reporté	147 464 € 02

Transcription au budget 2017 :

Report du résultat d'investissement	Dépense au 001	241 159 € 34
Couverture du besoin de financement	Recette au 1068	812 576 € 37
Report à nouveau du résultat de fonctionnement	Recette au 002	147 464 € 02

Vote :

21 Pour : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (BOUQUET Michèle), ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal.

2 Abstentions : Mme et M. PUECH Roland, POIRRIER Michelle.

10. OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 - BUDGET ANNEXE DU CINEMA

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants présentés ci-dessous,

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	185 076 € 45
Dépenses de fonctionnement	161 395 € 26
Résultat de l'exercice 2016	23 681 € 19
Résultat reporté 2015	- 20 544 € 63
Résultat cumulé 2016	3 136 € 56

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement	31 292 € 47
Dépenses d'investissement	36 456 € 78
Résultat de l'exercice 2016	- 5 164 € 31
Résultat reporté 2015	- 35 108 € 28
Résultat cumulé 2016	- 40 272 € 59
Besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	- 40 272 € 59

Affectation du résultat 2016 :

Vu, l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré,

- **AFFECTE** le résultat cumulé de la section de fonctionnement (soit **3 136 € 56**) comme suit :

Couverture obligatoire du besoin de financement	3 136 € 56
Montant total à inscrire au compte 1068	3 136 € 56
Résultat de fonctionnement reporté	0 € 00

Transcription au budget 2017 :

Report du résultat d'investissement	Dépense au 001	40 272 € 59
Couverture du besoin de financement	Recette au 1068	3 136 € 56
Report à nouveau du résultat de fonctionnement	Recette au 002	0 € 00

Vote :

21 Pour : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (BOUQUET Michèle), ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal.

2 Abstentions : Mme et M. PUECH Roland, POIRRIER Michelle.

11. OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 - BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants présentés ci-dessous,

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	372 272 € 85
Dépenses de fonctionnement	432 075 € 31
Résultat de l'exercice 2016	- 59 802 € 46
Résultat reporté 2015	392 881 € 59
Résultat cumulé 2016	333 079 € 13

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement	475 711 € 76
Dépenses d'investissement	477 447 € 16
Résultat de l'exercice 2016	- 1 735 € 40
Résultat reporté 2015	96 851 € 24
Résultat cumulé 2016	95 115 € 84
Restes à réaliser :	
RAR en recettes d'investissement	53 763 € 00
RAR en dépenses d'investissement	237 194 € 87
Solde des RAR	-183 431 € 87
Besoin de financement de la section d'investissement (crédit du cpte 1068)	- 88 316 € 03

Affectation du résultat 2016 :

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement (soit **333 079 € 13**) comme suit :

Couverture obligatoire du besoin de financement	88 316 € 03
Montant total à inscrire au compte 1068	88 316 € 03
Résultat de fonctionnement reporté	244 763 € 10

Transcription au budget 2017 :

Report du résultat d'investissement	Recette au 001	95 115 € 84
Couverture du besoin de financement	Recette au 1068	88 316 € 03
Report à nouveau du résultat de fonctionnement	Recette au 002	244 763 € 10

Vote :

21 Pour : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (BOUQUET Michèle), ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal.

2 Abstentions : Mme et M. PUECH Roland, POIRRIER Michelle.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

12. OBJET : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT - 2017

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Budget Primitif- Budget annexe Eau et Assainissement de l'exercice 2017 dressé par M. le Maire,

Vu, l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le budget primitif 2017 du budget annexe eau et assainissement lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		244 763,10		95 115,84
Reste à réaliser			237 194,87	53 763,00
Affectation				88 316,03
Prévision de l'exercice	587 919,00	343 155,90	597 162,13	597 162,13
Totaux	587 919,00	587 919,00	834 357,00	834 357,00

- **SIGNE** la maquette du budget primitif 2017.

Le budget annexe est voté par chapitre en Section de fonctionnement et par opération et chapitres en Section d'investissement.

Vote :

21 Pour : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), THEPAULT

Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (BOUQUET Michèle), ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal.

2 Abstentions : Mme et M. PUECH Roland, POIRRIER Michelle.

13. OBJET : VOTE D'UNE SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU BUDGET ANNEXE DU CINEMA - 2017

Il est noté au budget primitif une subvention d'équilibre au budget annexe du cinéma.

L'article L. 2221-5 du CGCT dispose par ailleurs que l'ensemble des règles de la comptabilité communale est applicable aux régies SPIC sous réserve des dispositions spécifiques prévues par décrets en Conseil d'Etat mentionnés aux articles L2221-10 (régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière) et à l'article L2221-14 (régie dotée de la seule autonomie financière).

Les collectivités gérant un SPIC sont tenues, à la lecture combinée de ces dispositions, d'appliquer l'instruction budgétaire et comptable M4 et ses plans de comptes dérivés.

Selon les articles R2221-38 et R2221-72 du CGCT, l'équilibre financier de la régie est assuré dans les conditions prévues par les articles L2224-1, L2224-2 et L2224-4 du CGCT. Le financement d'un SPIC est en principe assuré par les redevances des usagers (article L2224-1).

Toutefois, l'article L2224-2 prévoit plusieurs dérogations à ce strict principe de l'équilibre.

Par délibération motivée, le conseil municipal peut décider une prise en charge des dépenses du service public à caractère industriel et commercial dans son budget général :

- si des exigences conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- si le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- si lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Ces conditions sont remplies en ce qui concerne le fonctionnement du budget annexe du cinéma l'Atelier de Gramat : l'absence de soutien de la commune aurait un effet trop conséquent sur le prix du cinéma permettant l'accès à la culture cinématographique en milieu rural.

Au regard des résultats du compte administratif 2015, il est proposé le versement d'une subvention de 45 000 € 00 se décomposant comme suit :

- couverture des déficits 2016 en fonctionnement : 20 544 € 63
- couverture partielle des déficits 2016 en investissement : 24 455 € 37

Dès lors, afin de pallier au poids de l'investissement dans le numérique effectué en 2011 et autofinancé en partie et éviter une hausse des tarifs qui serait rédhibitoire à la fréquentation, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix** :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention du budget principal de la commune au budget annexe du cinéma pour un montant de **45 000 € 00** qui sera proposé au budget primitif de la commune au compte 67441.

14. OBJET : VOTE BUDGET ANNEXE CINEMA – 2017

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Budget Primitif- Budget annexe du Cinéma de l'exercice 2017 dressé par M. le Maire,

Vu, l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **ADOPTE** le budget primitif 2017 du budget Cinéma lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			40 272 € 59	
Reste à réaliser				
Affectation				3136 € 56
Prévision de l'exercice	212 297 € 00	212 297 € 00	25 990 € 41	63 126 € 44
Totaux	212 297 € 00	212 297 € 00	66 263 € 00	66 263 € 00

- **SIGNE** la maquette du budget primitif 2017.

Le budget annexe est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération et chapitres en section d'investissement.

15. OBJET : VOTE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT -2017

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Budget Primitif- Budget annexe Lotissement de l'exercice 2017 dressé par M. le Maire,

Vu, l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **ADOPTE** le budget primitif 2017 du budget annexe Lotissement lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			13 001 € 24	
Reste à réaliser				
Affectation				
Prévision de l'exercice	13 001 € 24	13 001 € 24	0 € 00	13 001 € 24
Totaux	13 001 € 24	13 001 € 24	13 001 € 24	13 001 € 24

- **SIGNE** la maquette du budget primitif 2017.

Le budget annexe est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération et chapitres en section d'investissement.

16. OBJET : SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE GRAMAT AU BUDGET ANNEXE DU C.C.A.S. 2017

Pour l'exercice 2017, la commune de Gramat décide de verser une subvention de **22 000 €** au C.C.A.S. pour son fonctionnement. Ce montant sera imputé au compte budgétaire 657362. 520 du budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité des voix* :

- **CONFIRME** cette subvention.

17. OBJET : FISCALITE LOCALE - VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES DE L'ANNEE 2017

En 2016, les taux votés par Gramat marquaient la volonté de respecter la neutralité fiscale entre les taux communautaires et les taux communaux.

DESIGNATION DES TAXES	Taux votés 2016
Taxe d'habitation	9.74
Taxe Foncière (Bâti)	23.66
Taxe Foncière (non Bâti)	168.20

Les bases d'imposition prévisionnelles 2017 sont parvenues à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité des voix* :

- **ADOpte** les taux communaux de l'année 2017 comme suit :

DESIGNATION DES TAXES	BASE D'IMPOSITION Prévisionnelle 2016	Taux de référence 2016	TAUX FIXE PROPOSE AU VOTE 2017	PRODUIT CORRESPONDANT en €
Taxe d'habitation	5 509 641	9.74	9.74	536 639 € 00
Taxe Foncière (Bâti)	5 187 466	23.66	23.66	1 227 355 € 00
Taxe Foncière (non Bâti)	41 384	168.20	168.20	69 608 € 00
Total				1 833 601 € 00

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de M. SYLVESTRE,

Après avis de la commission des finances,

Il est proposé au Conseil, et après en avoir délibéré, de

- **VOTER** les subventions aux associations présentées dans l'annexe jointe.

L'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales dispose que « *sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire* ».

A cet effet, il aura lieu de délibérer par un vote distinct pour les associations suivantes :

- JSG Tennis où Mme POIRRIER est présidente de l'association,
- « La Société d'encouragement à l'élevage du cheval » où M. MIAGKOFF-LAFEUILLE est secrétaire de l'association,
- Le ciné-club où M. MIAGKOFF-LAFEUILLE est président et Mme GARRIGUES trésorière de l'association,
- Téléthon où Mme GARRIGUES trésorière de l'association.

Les personnes intéressées n'ont pas pris part au débat ni au vote de la délibération.

18. OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les demandes de subvention ont été déposées par les associations sportives et les demandes financières ont été adressées aux conseillers municipaux avec la proposition de M. le Maire.

M. SYLVESTRE indique que la baisse des montants aux associations sportives présentant des écoles de jeunes est due à la prise en charge de la compétence de ces écoles par Cauvaldor et à l'impossibilité de les subventionner deux fois, une fois par la commune, une fois par la communauté de communes.

Sur proposition de M. SYLVESTRE,

Vu, l'avis favorable de la Commission des finances en date du 22 mars 2017,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de M. SYLVESTRE et après en avoir délibéré,

- **ALLOUE** les subventions aux associations sportives qui sont présentées ci-dessous :

<i>Libellé de l'association</i>	<i>Montant de la subvention</i>
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Gymnast Club	500 €
Gymnastique volontaire	1 300 €
JSG Hand Ball	1 000 €
Judo Club	150 €
JSG natation	800 €
JSG Rugby	1 200 €
Les archers du Causse	700 €
Les Caminols gramatois	100 €

Vote :

19 Pour : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (BOUQUET Michèle), ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, POIRRIER Michelle.

4 Abstentions : MM. VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal, PUECH Roland.

19. OBJET : VOTE DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION JSG TENNIS

Vu, l'avis favorable de la commission des finances en date du 22 mars 2017,

Le Conseil municipal, oui l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré,

- **ALLOUE** une subvention de 1000 € 00 à l'association JSG TENNIS au titre de l'exercice 2017.

Mme Michelle POIRRIER, intéressée par l'affaire portée à l'ordre du jour au sens de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales, n'a pas pris part ni au débat ni au vote de l'affaire. Elle a quitté la salle.

Vote :

18 Pour : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (BOUQUET Michèle), ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick.

4 Abstentions : MM. VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal, PUECH Roland.

20. OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Les demandes de subvention ont été déposées par les associations culturelles et les demandes financières ont été adressées aux conseillers municipaux avec la proposition de M. le Maire.

Sur proposition de M. SYLVESTRE,

Vu, l'avis favorable de la Commission des finances en date du 22 mars 2017,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE et après en avoir délibéré, **ALLOUE** les subventions aux associations culturelles suivantes :

<i>Libellé de l'association</i>	<i>Montant de la subvention</i>
ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Association des parents d'élèves des écoles publiques FCPE	850 € 00
Association indépendante de l'école maternelle Clément Brouqui	650 € 00
Association des parents d'élèves de Sainte-Hélène	650 € 00
Les Amis des Orgues	5 000 € 00
Cercle Musical Gramatois	200 € 00
ACL du CEA de Gramat	200 € 00
L'étoile du Causse	200 € 00
Aventurine 46	2000 € 00
Comité des fêtes	4 000 € 00

Vote :

19 Pour : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (BOUQUET Michèle), ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, POIRRIER Michelle.

4 Abstentions : MM. VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal, PUECH Roland.

21. OBJET : VOTE DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOCIETE D'ENCOURAGEMENT A L'ELEVAGE DU CHEVAL

Vu, l'avis favorable de la commission des finances du 22 mars 2017,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré,

- **ALLOUE** une subvention de 3 000 € 00 à l'association Société d'encouragement à l'élevage du cheval au titre de l'exercice 2017.

M. MIAGKOFF-LAFEUILLE, intéressé par l'affaire portée à l'ordre du jour au sens de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales, n'a pas pris part ni au débat ni au vote de l'affaire. Il a quitté la salle.

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, POIRRIER Michelle.

4 Abstentions : MM. VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal, PUECH Roland.

22. OBJET : VOTE DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION CINECLUB DE GRAMAT

Vu, l'avis favorable de la commission des finances du 22 mars 2017,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE, et après en avoir délibéré,

- **ALLOUE** une subvention de 900 € 00 à l'association CINECLUB DE GRAMAT au titre de l'exercice 2016.

M. MIAGKOFF-LAFEUILLE et Mme GARRIGUES, intéressés par l'affaire portée à l'ordre du jour au sens de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales, n'ont pas pris part ni au débat ni au vote de l'affaire. Ils ont quitté la salle.

Vote :

15 Pour : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, POIRRIER Michelle.

4 Abstentions : MM. VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal, PUECH Roland.

23. OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

Sur proposition de M. SYLVESTRE,

Vu, l'avis favorable de la Commission des finances en date du 22 mars 2017,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE et après en avoir délibéré,

- **ALLOUE** la subvention à l'association sociale présentée ci-dessous :

ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	
Amicale des donneurs de sang	200 € 00

Vote :

19 Pour : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (BOUQUET Michèle), ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, POIRRIER Michelle.

4 Abstentions : MM. VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal, PUECH Roland.

24. OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION DU TELETHON

Sur proposition de M. SYLVESTRE,

Vu, l'avis favorable de la Commission des finances en date du 22 mars 2017,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE et après en avoir délibéré,

- **ALLOUE** la subvention à l'association sociale présentée ci-dessous :

ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	
Téléthon	700 € 00

Mme GARRIGUES, intéressée par l'affaire portée à l'ordre du jour au sens de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales, n'a pas pris part ni au débat ni au vote de l'affaire. Elle a quitté la salle.

Vote :

17 Pour : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (BOUQUET Michèle), ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, POIRRIER Michelle.

1 Contre : M. PUECH Roland.

3 Abstentions : MM. VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal.

25. OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DIVERSES

Sur proposition de M. SYLVESTRE,

Vu, l'avis favorable de la Commission des finances en date du 22 mars 2017,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE et après en avoir délibéré,

- **ALLOUE** les subventions aux associations présentées ci-dessous :

ASSOCIATIONS DIVERSES	
Saint-Hubert – société de chasse	200 € 00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	800 € 00
De l'art, du fil et des filles	200 € 00
Les petits chiffons de l'Alzou	200 € 00
Amicale du Four du lac	400 € 00

Vote :

19 Pour : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (BOUQUET Michèle), ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick, POIRRIER Michelle.

4 Abstentions : MM. VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal, PUECH Roland.

26. OBJET : FETE DE GRAMAT 2017 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU COMITE DES FETES

Depuis plusieurs années, la fête de GRAMAT est organisée par une association de GRAMAT.

Les précédentes années, elle a été organisée par la JSJ Rugby de Gramat, puis par l'association Gramat Animation culturelle pour les années 2011 à 2014.

En 2015, le Comité des fêtes avait pour objet l'organisation de différentes manifestations festives gramatoises dont la fête de Gramat.

Dès lors, il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle à cette association pour perpétuer l'organisation de la fête de Gramat en 2017.

Cette subvention a pour objet de permettre à l'association de faire face aux différents frais : orchestres, préparatifs, droits...

Après en avoir délibéré et avis de la commission des finances, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des voix**

- **ALLOUE** une subvention à l'association du Comité des fêtes d'un montant de 11 000 €.

27. OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE- EXERCICE 2017

Vu, l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. SYLVESTRE et après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** le budget primitif 2017 de la commune lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT EN €		INVESTISSEMENT EN €	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		147 464 € 02	241 159 € 34	
Reste à réaliser			633 572 € 03	62 155 € 00
Affectation				812 576 € 37
Prévision de l'exercice	3 679 531 € 00	3 532 066 € 98	2 703 883 € 63	2 703 883 € 63
Totaux	3 679 531 € 00	3 679 531 € 00	3 578 615 € 00	3 578 615 € 00

- **SIGNE** la maquette du budget primitif 2017 (disponible au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture).

Le budget primitif 2017 s'équilibre en Section de fonctionnement en dépenses et en recettes à **3 679 531 € 00** et en Section d'Investissement à **3 578 615 € 00**. Le budget primitif 2017 de la Commune est voté par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et opération en section d'investissement.

M. PUECH s'étonne que le transfert de compétences à Cauvaldor n'entraîne pas de diminution des charges de personnel. M. SYLVESTRE rétorque que seul un poste à temps non complet au RAM a été transféré. Il y a refacturation en recettes de ces frais transférés, de même que seront remboursés les frais de l'équipe d'entretien au gymnase cette année.

Vote :

18 Pour : Mmes et MM. SYLVESTRE Michel (DUPARCQ Elisabeth), RUAUD Maria de Fatima, ROCH Christian, MAIGNE Solange (LABROUE Delphine), GROUGEARD Michel (GARBE Daniel), LARRAUFFIE Gilles, CHAVET-JABOT Nelly, GARRIGUES Françoise (ALIBERT Sylvie), THEPAULT Pascale, GRAULIERE Chantal, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (BOUQUET Michèle), ROUQUIE Vincent, MAZEYRAC Pierrick.

5 Abstentions : Mme et MM. VIERSOU Christophe (JOUBERT Michel), DAGNAUD Pascal, PUECH Roland, POIRRIER Michelle.

Mme RUAUD revient sur le budget alloué aux études projetées pour la rénovation du Troc 46 et marque sa désapprobation. Elle estime qu'il serait préférable de le revendre. M. SYLVESTRE estime qu'il est nécessaire d'en faire quelque chose, voire peut-être de le vendre.

28. OBJET : CRÉATION D'UN CITYPARK AU SEIN DU PARC DE LA GARENNE : APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

La commune de Gramat souhaite créer un citypark dans l'enceinte du parc de la Garenne.

M. LARRAUFFIE précise qu'il y aura un planning d'utilisation et que la structure sera ouverte aux scolaires, aux associations et au grand public.

M. PUECH demande s'il y a un retour d'expérience sur le parcours sportif. Mme THEPAULT précise qu'il est souvent utilisé.

M. DAGNAUD demande si cet équipement ne serait pas de la compétence de Cauvaldor. M. LARRAUFFIE précise que seuls sont repris les piscines et les gymnases par la communauté de communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet d'équipement sportif de type citypark pour un coût d'opération de 62 712.60 € TTC,
- **ADOPTE** le plan de financement comme suit :

La Commune souhaite mettre en place – ou améliorer – la **signalisation d'information locale** (« SIL »), afin de signaler – ou mieux signaler - les différentes activités situées sur le territoire communal.

Ce projet nécessite un travail préalable d'identification des besoins, suivi d'une proposition d'un schéma de signalisation d'information locale, conforme à la Charte Signalétique du Parc, en partenariat avec l'ensemble des partenaires concernés : Commune, professionnels souhaitant être signalés, gestionnaires de voirie (dont le Département). Suite à cette étude, la Commune fera appel à des prestataires extérieurs spécialisés pour la fourniture et l'implantation des dispositifs requis.

Pour la réalisation de cette prestation, le Parc interviendra pour une durée de 6 jours de travail, pour un montant de 270 €/jour, qui sera facturé à la Commune lorsque le schéma de signalisation sera réalisé.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix**

- **d'AUTORISER** le Maire à signer la convention d'adhésion,
- **de PRÉVOIR** les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation.

32. OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. SYLVESTRE rappelle que par délibération en date du 24 avril 2014, le Conseil Municipal

- ✓ a créé 10 Commissions Communales dénommées comme suit :
 - Commission des Finances.
 - Commission des Travaux.
 - Commission des Affaires Scolaires.
 - Commission des Affaires Sociales / solidarité
 - Commission de l'Urbanisme et Patrimoine.
 - Commission des Affaires Economiques, Tourisme, Artisanat, Commerce, Agriculture.
 - Commission Animation, Sports.
 - Commission Environnement et cadre de vie.
 - Commission consultative des Foires et marchés.
 - Commission Culture.
- ✓ a fixé le nombre maximum des conseillers de chaque commission à 7 membres.

Leur composition respecte le principe suivant :

5 membres de la liste de M. SYLVESTRE

1 membre de la liste de Mme ROY

1 membre de la liste de M. ASTOUL.

Le Maire est Président des Commissions. En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, le Vice-Président peut convoquer et présider la commission.

Il est précisé que ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles ne font que préparer les travaux et les délibérations du Conseil Municipal. Les comptes-rendus et débats au sein des commissions ne sont pas publics.

Du fait de la démission de Mme MELOU, il y a un poste vacant à la commission Animation - Sports.

Deux candidats de la liste de M. SYLVESTRE font acte de candidature : MM. MAZEYRAC Pierrick et ROUQUIE Vincent.

Il est procédé à un vote à bulletins secrets.

Les conseillers municipaux ont à disposition une enveloppe de couleur beige.

Le Conseil Municipal passe au vote à scrutin secret.

Les résultats du vote sont les suivants :

M. MAZEYRAC Pierrick : 10

M. ROUQUIE Vincent : 10

M. LARRAUFFIE Gilles : 2

Nul : 1

M. ROUQUIE Vincent est désigné membre de la commission Animation – Sports au bénéfice de l'âge.

Le Conseil Municipal,

- **DESIGNE** M. ROUQUIE à la Commission Animation - Sports,

M. SYLVESTRE installe M. ROUQUIE dans la commission Animation – Sports.

La composition des commissions communales est donc modifiée comme suit,

<i>COMMISSIONS COMMUNALES 2014-2020</i>		
<i>CM du 24 mars 2017</i>		
Intitulé	VICE PRESIDENCE	MEMBRES
FINANCES	<i>Christian ROCH</i>	Gilles LARRAUFFIE - Vincent ROUQUIE - Françoise GARRIGUES - Maria de Fatima RUAUD - Roland PUECH - Angel PARRA
TRAVAUX	<i>Elisabeth DUPARCQ</i>	Michel GROUGEARD - Michel HARDOUIN - Pascale THEPAULT - Nelly CHAVET-JABOT - Michelle POIRRIER - Pascal DAGNAUD
ANIMATION - SPORT	<i>Gilles LARRAUFFIE</i>	Michel HARDOUIN - Christian ROCH - Vincent ROUQUIE - Nelly CHAVET-JABOT - Michelle POIRRIER - Christophe VIERSOU
CULTURE	<i>Daniel GARBE</i>	Benoît MIAGKOFF-LAFEUILLE - Jean-Claude COUSTOU - Françoise GARRIGUES - Michelle POIRRIER - Marie-José ELIAS
ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE	<i>Maria de Fatima RUAUD</i>	Benoît MIAGKOFF-LAFEUILLE - Jean-Claude COUSTOU - Daniel GARBE - Michèle BOUQUET - Michelle POIRRIER - Christophe VIERSOU
URBANISME PATRIMOINE	<i>Michel GROUGEARD</i>	Benoît MIAGKOFF-LAFEUILLE - Jean-Claude COUSTOU - Elisabeth DUPARCQ - Vincent ROUQUIE - Michelle POIRRIER - Michel JOUBERT
AFFAIRES ECONOMIQUES TOURISME - ARTISANAT AGRICULTURE	<i>Solange MAIGNE</i>	Gilles LARRAUFFIE - Daniel GARBE - Benoît MIAGKOFF-LAFEUILLE - Maria de Fatima RUAUD - Roland PUECH - Angel PARRA
AFFAIRES SCOLAIRES	<i>Michèle BOUQUET</i>	Gilles LARRAUFFIE - Daniel GARBE - Déphine LABROUE - Benoît MIAGKOFF-LAFEUILLE - Michelle POIRRIER - Marie-José ELIAS
AFFAIRES SOCIALES Solidarité	<i>Maria de Fatima RUAUD</i>	Daniel GARBE - Vincent ROUQUIE - Sylvie ALIBERT - Elisabeth DUPARCQ - Michelle POIRRIER - Pascal DAGNAUD
FOIRES et MARCHES	<i>Gilles LARRAUFFIE</i>	Maria de Fatima RUAUD - Sylvie ALIBERT - Solange MAIGNE - Chantal GRAULIERE - Roland PUECH - Angel PARRA

33. OBJET : MOTION CONCERNANT LA SUPPRESSION DU TRAIN DE NUIT RODEZ - CAPDENAC - PARIS

Considérant que :

Malgré l'annonce d'Alain Vidalies, Secrétaire d'État aux Transports confirmant le maintien du train de nuit Rodez – Capdenac – Figeac – Paris, de premières dégradations concernant ce train sont annoncées par la S.N.C.F. dès le mois de décembre 2016,

D'une part, celles-ci prévoient de réduire sa composition de 4 voitures à 3 voitures, ce qui entraînera la suppression de 42 couchettes en 2^{ème} classe soit 40% de l'offre. D'autre part, la S.N.C.F. augmente les tarifs, notamment ceux de l'offre Prem's (anticipation du voyage) à 35 € qui ne sera plus disponible le vendredi et le dimanche soir.

Des dégradations encore plus lourdes de conséquences sont programmées pour l'été 2017 car la S.N.C.F. prévoit de fermer toutes les nuits pendant plusieurs années les deux voies de la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (P.O.L.T) pour effectuer des travaux pour une période de deux à quatre ans. En raison de ces travaux, elle envisage de faire circuler le train de nuit Rodez – Capdenac – Figeac – Paris via Toulouse et Bordeaux avec un départ de Rodez à 20^h30 au lieu de 22^h40 et retour arrivée à Rodez à 9^h40 au lieu de 6^h17. Si ce projet est mis en œuvre, le train ne desservirait plus les gares de l'Aveyron et du Lot entre Rodez et Brive.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix**, décide de

- **S'OPPOSER** à toutes les dégradations de service du train de nuit Rodez – Capdenac – Figeac – Paris, au travers de la suppression de la voiture couchette comportant 42 places de 2^{ème} classe soit une moyenne de 5 000 à 7 500 voyageurs par an qui pourront se voir refuser l'accès à ce train,
- **DEMANDER** à la S.N.C.F. de répondre favorablement à la proposition de desserte initiée par le Syndicat C.G.T. des Cheminots et soutenue par l'Association de Défense de la Gare d'Assier et de Promotion du Rail, à savoir faire circuler ce train via Brive - Périgueux et Coutras pendant toute la

durée des travaux de la ligne P.O.L.T. afin de maintenir dans des créneaux horaires satisfaisants la desserte des gares de l'Aveyron et du Lot pour un Service Public Ferroviaire répondant aux besoins des usagers.

34. OBJET : INDEMNITÉ DE FONCTION DE MONSIEUR LE MAIRE

M. le Maire expose à l'assemblée qu'en application du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L-2123-20 à L-2123-24 (fixant les taux maximaux), il est proposé au conseil municipal de déterminer le taux des indemnités allouées à Monsieur le Maire, dans les conditions prévues par la loi, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a lieu de déterminer le taux de l'indemnité allouée au Maire,

Considérant que, depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué en raison de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique et de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité des voix*

- **FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximum susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux présentés ci-après :

Pour information, les taux sont les suivants

Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice terminal

Moins de 500	17
De 500 à 999	31
De 1000 à 3 499	43
De 3 500 à 9 999	55
De 10 000 à 19 999	65
De 20 000 à 49 999	90
De 50 000 à 99 999	110
100 000 et plus	145

Indemnité de fonction du Maire : l'indemnité de fonction sera basée sur **44 % de l'indice brut terminal**.

35. OBJET : INDEMNITÉS DES ADJOINTS AU MAIRE

M SYLVESTRE expose à l'assemblée qu'en application du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, (fixant les taux maximaux), et suite aux arrêtés municipaux du 07 avril 2014 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire, il est proposé au conseil municipal de déterminer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a lieu de déterminer le taux de l'indemnité allouée aux Adjoints au Maire,

Considérant que, depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué en raison de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique et de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité des voix*

- **FIXE** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximum susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux présentés ci-après :

Pour information, les taux sont les suivants

Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice brut terminal

Moins de 500.....	6,6
De 500 à 999	8,25
De 1 000 à 3 499	16,5
De 3 500 à 9 999	22
De 10 000 à 19 999	27,5
De 20 000 à 49 999	33
De 50 000 à 99 999	44
De 100 000 à 200 000	66
Plus de 200 000	72,5

Indemnité de fonction des Adjoints :

1 ^{er} Adjoint :	Mme RUAUD Maria de Fatima
2 ^e Adjoint :	M. ROCH Christian
3 ^e Adjoint :	Mme MAIGNE Solange
4 ^e Adjoint :	M. GARBE Daniel
5 ^e Adjoint :	Mme BOUQUET Michèle
6 ^e Adjoint :	M. GROUGEARD Michel
7 ^e Adjoint :	M. LARRAUFFIE Gilles

Sera fixé à **18 % de l'indice brut terminal** conformément au barème fixé par l'article L-2123-24 du Code général des Collectivités Territoriales.

36. OBJET : INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLECTIONS – AGENTS COMMUNAUX

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu, le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu, le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu, l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'I.F.T.S.,

Vu, l'arrêté ministériel du 27 février 1962, relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection,

Vu, la circulaire ministérielle du 11 octobre 2002 (DGCL-FPT3/2002/N.377),

Vu, les crédits inscrits au budget,

Considérant que la rémunération des travaux supplémentaires effectuées à l'occasion des consultations électorales est assurée soit en indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour ceux des agents pouvant y prétendre, soit par le versement d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections calculée réglementairement sur la base de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de deuxième catégorie.

La présente délibération a pour objet de proposer aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le paiement des travaux supplémentaires accomplis à l'occasion des élections par les personnels n'ouvrant pas droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix**

- **DÉCIDE** d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui, en raison de leur grade ou de leur indice, sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.
- **DÉCIDE** de définir le montant global de l'indemnité complémentaire pour élections, calculé comme suit dans la double limite :

1) *d'un crédit global*, obtenu en multipliant la valeur mensuelle de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de deuxième catégorie en vigueur à ce jour (1 091,71 € : 12 = 90,98 €) par le nombre des bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi de l'indemnité complémentaire pour élections et d'y affecter un coefficient multiplicateur de 1,92 de façon à déterminer un crédit par bénéficiaire et par tour de scrutin.

2) *d'une attribution individuelle*, au plus égale au quart du montant de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires annuelle multipliée par le coefficient multiplicateur de 1,92.

- **PRÉCISE** que cette indemnité sera versée aux agents :
 - ✓ ayant accompli des travaux supplémentaires à l'occasion de consultations électorales,
 - ✓ titulaires d'un grade ou emploi ouvrant droit à perception de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
- **PRÉCISE**, que les agents non admis au bénéfice des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires et qui sont ouverts à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires percevront une indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) en fonction des heures passées. Le montant de l'indemnité, dans ce cas, sera calculé au prorata du temps consacré aux opérations électorales en dehors des heures normales de service.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à procéder aux attributions individuelles en fonction du travail effectué à l'occasion des élections.

En cas d'élection comprenant deux tours, les indemnités précitées sont doublées, une pour chaque tour. Les crédits relevant de la présente délibération sont inscrits au Budget Primitif 2017.

37. OBJET : DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA POLITIQUE JEUNESSE DU CANTON DE GRAMAT

Mme RUAUD expose que la commune de Gramat a souhaité participer au projet concernant les adolescents de 11 à 18 ans sur le canton de Gramat. Un diagnostic a été dressé par l'association Reissa, missionnée par les conseils municipaux de 16 communes. Ce diagnostic fait état du déficit d'actions en faveur des jeunes sur notre territoire et d'une forte attente.

C'est pourquoi, la commune de Gramat souhaite concrétiser ce projet durant cette année 2017. **L'association Reissa sera porteur du projet jusqu'en juin 2017.** Elle assurera 14 demi-journées ou soirées d'animations auprès des jeunes, des interventions au collège public de Gramat (8 séances sont déjà financées par les conseillers départementaux, le collège et la CAF). L'animateur de Reissa interviendra jusqu'en juin 1 mardi sur 2 au collège de 12h30 à 14h. De février à juin, intervention en alternance d'un animateur de Gramat deux fois par mois.

Le coût global serait de **5,80 €** maximum par jeune habitant la commune, soit 2784 € pour les communes et 2246€ de financement CAF (dont l'achat de matériel et fournitures et un transport pour une sortie et des entrées). La commune de Gramat facturera les interventions des agents à Reissa, ce qui permet d'avoir un cofinancement de la CAF à hauteur de 44 % des dépenses.

Pour la commune de Gramat qui a 166 jeunes : 962,80 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité des voix*

- **APPROUVE** le projet concernant la participation gramatoise à la politique enfance-jeunesse du canton de Gramat,
- **PRÉVOIT** les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation.

QUESTIONS DIVERSES

Extension du réseau de chaleur

M. SYLVESTRE informe l'assemblée que Quercy Energie souhaite étendre le système de chauffage et a besoin d'opérer un démarchage auprès des particuliers. Cette démarche obtient un avis favorable du Conseil municipal.

Site internet de la commune

Mme POIRRIER informe que le site internet présente des informations non actualisées. M. DAGNAUD surenchérit à propos des comptes-rendus du conseil municipal non classés par date. M. SYLVESTRE en prend note.

Départ du responsable des Affaires scolaires

Mme POIRRIER demande si le départ de M. DUQUESNE était volontaire ou s'il a été licencié. M. SYLVESTRE indique que des problèmes relationnels ont abouti à ce qu'il décide de mettre fin à son contrat. Il sera remplacé à son poste, le recrutement ayant déjà été lancé.

Utilisation de la scène mobile

M. VIERSOU demande à quelle fréquence est utilisée la scène et comment sera amortie son achat. M. SYLVESTRE indique qu'elle est utilisée à cinq occasions annuellement et que la location coûtait environ 3 000 € par date. Son coût d'achat, environ 24 000 €, est donc amorti en deux ans, d'autant qu'on récupère le FCTVA.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22h15.

Pour extrait conforme.

Fait à Gramat, le 27 mars 2017

La Secrétaire de séance



Nelly CHAVET-JABOT

Le Maire



Michel SYLVESTRE

Affiché le 28 mars 2017